



ARC ACTIONS SANTÉ INNOVANTE

Communiqué : intégration des critères ESG

ARC ACTIONS SANTÉ INNOVANTE INTÈGRE DÉSORMAIS DES CRITÈRES ESG

Le 16 août 2022, le processus de gestion du fonds Arc Actions Santé Innovante a évolué et intègre des critères ESG¹ dans sa méthodologie d'investissement.

LE SECTEUR DE LA SANTÉ DOIT ÊTRE PARTICULIÈREMENT EXIGEANT EN MATIÈRE D'ESG

Parce qu'il contribue par nature à l'amélioration de notre qualité de vie, nous sommes convaincus que le secteur de la santé doit être particulièrement exigeant en matière de responsabilité sociale, environnementale et de gouvernance.

En complément d'une gestion financière rigoureuse et centrée sur la recherche de performance, l'intégration de ces critères nous permet de soutenir les entreprises actives et crédibles dans l'amélioration de leurs pratiques ESG.

Ainsi, l'équipe de gestion du fonds Arc Actions Santé Innovante, s'est fixée deux règles :

1. L'exclusion de toute société du secteur présentant des controverses critiques, pour une durée minimum de 12

mois.

2. Une notation ESG moyenne du portefeuille du fonds significativement supérieure (i.e. meilleure) à la note ESG moyenne pondérée de la capitalisation de l'univers d'investissement, après élimination de 20 % des valeurs les moins bien notées et des valeurs non investissables liées à une controverse critique.

L'INNOVATION COMME MOTEUR DE CROISSANCE

Arc Actions Santé Innovante est un fonds d'actions internationales investi sur des valeurs de l'univers de la santé. Géré par Arnaud Benoist-Vidal, sa gestion repose sur un ADN fort : l'innovation comme moteur de croissance dans le secteur de la santé.

Son approche a été revue en profondeur en janvier 2020 et se construit autour de **trois piliers d'investissement** dont la pondération en portefeuille varie en fonction du contexte.

Le premier concerne les sociétés pharmaceutiques et biotechnologiques. Le deuxième recouvre celles qui



Arnaud Benoist-Vidal

Spécialiste du secteur de la santé depuis 2013, gérant du fonds Arc Actions Santé Innovante.

“

Nous pensons que l'innovation médicale est source de croissance et doit permettre au secteur de la santé de répondre aux nombreux enjeux sociétaux.

Seules les sociétés innovantes pourront répondre aux défis, en apparence contradictoire, d'une amélioration de leur profitabilité, et de promouvoir un accès aux soins plus abordable, avec des pratiques éthiques et sécurisées.

”

produisent et distribuent des équipements médicaux à destination des établissements de santé ou des particuliers.

Le troisième intègre les sociétés de services médicaux, qui regroupent les acteurs travaillant à l'amélioration du système de santé par le biais, entre autres, de la recherche et de la digitalisation.

Cette nouvelle approche exigeante traduit notre conviction que l'innovation a un rôle essentiel à jouer pour répondre aux grands défis d'avenir du secteur : améliorer la qualité des soins, les rendre accessibles au plus grand nombre, favoriser des pratiques concurrentielles loyales dans le respect de l'éthique et la sécurité.

INVESTISSEUR RESPONSABLE ET DE LONG TERME

Cette démarche résolue souligne notre volonté d'affirmer notre position d'investisseur responsable, de long terme et notre engagement à l'égard de nos clients et des entreprises vertueuses que nous soutenons.

« L'évolution que nous apportons dans la gestion de notre fonds Arc Actions Santé Innovante s'inscrit dans une démarche de long terme de Financière de l'Arc. Il est ainsi le deuxième fonds² de la gamme restreinte proposée par Financière de l'Arc à intégrer des critères ESG.

Nous souhaitons continuer en ce sens, pas à pas, afin d'élaborer une offre de gestion crédible, pertinente et performante pour nos clients. » Amandine Gérard, Présidente de Financière de l'Arc.

ARC ACTIONS SANTÉ INNOVANTE

 [Pour en savoir plus](#)

² Arc Sustainable Future intègre les critères ESG depuis avril 2021.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

CARACTÉRISTIQUES

Forme de l'OPCVM	FCP de droit français
Classification AMF	Actions internationales
Classification SFDR	Art. 8, promouvant des caractéristiques ESG
Horizon de placement	5 ans
Devise	Euro
Codes ISIN	Part A : FR0011092436 Part B : FR0010734376 couverte EU/US Part S : FR0014009GS4
Ticker Bloomberg	Part A : MERCBIO Equity Part B : MERCBIB Equity Part S : MERCVCB FP Equity
Date de création	Part A : 04/12/1998 Part B : 18/05/2005 Part S : 04/04/2022
Date de changement de stratégie	01/01/2020
Dépositaire et Valorisateur	BNP Paribas
Périodicité de la VL	Quotidienne
Affectation des résultats	Capitalisation
Indice de référence	MSCI World Health Care Daily Net Total Return converti en € (part A et S) et en \$ (part B)

STRUCTURE DE FRAIS*

Frais courants (exercice 2021)	2,05% TTC parts A et B 1,05% TTC part S
Commissions de surperformance	20 % TTC au-delà d'une perf. annuelle > benchmark, uniquement si elle est positive et pas de sous performance constatée sur les 5 ans précédents
Commissions de souscription et de rachat non acquises au fonds	1 % TTC maximum

* Pour une information complète sur la stratégie d'investissement et l'ensemble des frais, nous vous remercions de prendre connaissance du prospectus, des DICI et des autres informations réglementaires accessibles sur [notre site](#) ou gratuitement sur simple demande auprès de la société de gestion.

VOS CONTACTS



Gregory TEYSSIER
Directeur Général
gteyssier@financieredelarc.com
Tel : 06 27 40 02 74

Axelle RIESI
Responsable des Partenariats
ariesi@financieredelarc.com
Tel : 06 58 11 84 85



Document promotionnel

Ce document à caractère promotionnel est destiné à des clients professionnels et non professionnels au sens de la Directive MIF. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de la Financière de l'Arc. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par la Financière de l'Arc à partir de sources qu'elle estime fiables. La Financière de l'Arc se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis. La Financière de l'Arc ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Financière de l'Arc – S.A.S au capital de 988 000 euros – RCS Aix-en-Provence 533 727 079 – Société de gestion de portefeuille – Agrément AMF n°GP-11000027 – 260, rue Guillaume du Vair 13090 Aix-en-Provence. FINARCOM-092022. Ne pas jeter sur la voie publique.